

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **du JEUDI 06 NOVEMBRE 2025**



Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
Mme VERRIERE Véronique, Adjointe
M. DEPRET Geoffray, Adjoint
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mme WEMAUX Monique, Déléguée
Mmes DESSEAUX Christel, ROOSE Annabelle, WEMAUX-LEPINE Ingrid,
Conseillères municipales
MM., DENICOURT BOULANGER Christian, GARNIER Jean-Grégoire, GILOT Christophe,
Conseillers municipaux

Excusés et représentés :

M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint a donné pouvoir à M. BRIGHTON Hervé

Absents :

Mme GUAY Ana
Mme POUX Anne-Marie
M. BINCTIN Patrick
M. DUFETRE Alain
M. LOUMIKOU Jean

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

Monsieur BRIGHTON Hervé est nommé secrétaire de séance.

Madame FOYART commente le volet « Informations générales ».

Date de la prochaine réunion

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 décembre 2025.

Rentrée scolaire 2025/2026

Ecole primaire (92)

Petite section : 23
Moyenne section : 24
Grande section : 29
CP : 16

Ecole élémentaire (149)

CP : 21
CE1 : 28
CE2 : 33
CM1 : 38
CM2 : 29

Travaux bâtiments communaux (Ecole élémentaire, espace Balavoine)

Madame FOYART présente le dossier.

Vacances été : Travaux de création de sanitaire PMR à l'école élémentaire

Septembre : Travaux de rénovation des sanitaires au Dojo

Vacances de la Toussaint : Travaux de remplacement de la porte d'entrée avec visiophone à l'école élémentaire

Dates à retenir

Cérémonie commémorative « Armistice » : mardi 11 novembre

Marché de Noël : samedi 29 (chorale à 16h) et dimanche 30 novembre

Spectacle Noël école maternelle : vendredi 12 décembre

Noël du personnel communal : vendredi 12 décembre

Remise des colis CCAS : samedi 13 décembre

Spectacle Noël école élémentaire : vendredi 19 décembre

Père Noël dans les rues : vendredi 19 décembre

Galette CCAS : vendredi 9 janvier

Vœux du maire : vendredi 16 janvier

Mondial Relay : installé en août, toujours pas référencé, est en cours d'optimisation.

« Tout ça pour ça » association spécialisée dans la protection animale et qui lutte contre la prolifération des chats errant, la capture, la stérilisation et adoption éventuelle. Convention signée, cout 200 € à l'année, la stérilisation est à la charge de la Mairie.

Validation du PV du précédent conseil municipal

Madame VERRIERE demande si le procès-verbal de la séance du 28 août 2025 suscite des remarques et observations particulières. Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 28 août 2025.

Madame FOYART fait le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation

- Non-exercice du droit de préemption

<i>Adresse</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Parcelle</i>
14 rue Albert Camus	Le Champ Bourdin	AK 304
12 rue de la Libération	Le Village centre	AJ 143 et 144
5 rue Albert Camus	Le Champ Bourdin	AK 291
1 rue de la Boissière	Le Village Est	AC 351 et 360 et AI 128
13 rue Jean-Jacques Rousseau	L'Epine Ouest	AA 323

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation.

I. FINANCES

1.1 Révision des tarifications de location des salles de l'espace Balavoine au 1er janvier 2026

Tarifs 2025

	journée semaine			week-end			vaisselle
	location	arrhes	caution + caution ménage	location	arrhes	caution + caution ménage	
petite salle							
particulier	190,00	47,50	1000,00 + 130,00	350,00	87,50	1000,00 + 130,00	gratuit
association	GRATUIT	/	/				gratuit
extérieur Brenouille	325,00	81,25	1000,00 + 130,00	550,00	137,50	1000,00 + 130,00	80 €
grande salle							
particulier	330,00	82,50	1000,00 + 220,00	600,00	150,00	1000,00 + 220,00	gratuit
association	GRATUIT	/	/	/			gratuit
extérieur Brenouille	550,00	137,50	1000,00 + 220,00	1000,00	250,00	1000,00 + 220,00	160,00 €
deux salles							
particulier	520,00	130,00	1000,00 + 350,00	950,00	237,50	1000,00 + 350,00	gratuit
association	GRATUIT	/	/	/			gratuit
extérieur Brenouille	875,00	218,75	1000,00 + 350,00	1550,00	387,50	1000,00 + 350,00	240,00 €
ancienne cantine				200,00	50,00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, reconduit les tarifs 2025 pour l'année 2026.

1.2 Ecole élémentaire : séjour à la montagne 2026 – Annexe 1

Madame FOYART présente le dossier.

Il est proposé un séjour à la montagne du 26 janvier au 31 janvier 2026 pour les 28 élèves de CM2, la participation de la mairie est de 10 800 €, la participation des parents reste la même que l'année précédente soit 340 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (10 pour, 1 contre : Jean-Grégoire GARNIER, 1 abstention : Christophe GILOT) reconduit la participation des parents à 340 € par enfant.

II. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

M. Nicolas DEFRANSURE est actuellement sur un poste de renfort temporaire d'activités d'adjoint technique pour les fonctions suivantes : entretien des espaces verts, de la voirie et de la maintenance des bâtiments. Cet agent ayant effectué également son alternance au sein de nos services techniques donne entière satisfaction.

M. Patrick NAMUR partant prochainement à la retraite, il vous est donc proposé de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet et de nommer stagiaire M. Nicolas DEFRANSURE au 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création du poste permanent d'adjoint technique à temps complet et nomme le stagiaire M. Nicolas DEFRANSURE au 1er janvier 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

2.2 Création d'un emploi non permanent pour renfort temporaire d'activités d'adjoint administratif à temps non complet de 21h

Mme Margaux DUPONT, adjoint administratif, a demandé un congé parental total à compter du 1er janvier 2026.

Pour permettre de former l'agent remplaçant avant son départ, un emploi non permanent pour renfort temporaire d'activités d'adjoint administratif à temps non complet de 21h doit être créé à compter du 17 novembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette période de 6 semaines à mi-temps est nécessaire pour un bon tuilage de l'activité.

Mme Adeline WEMAUX est pressentie pour occuper ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (8 pour, 4 abstention : Monique WEMAUX, Ingrid WEMAUX-LEPINE, Christian DENICOURT BOULANGER, Christophe GILOT) approuve la création d'un emploi non permanent pour renfort temporaire d'activités d'adjoint administratif à temps non complet de 21h à compter du 17 novembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

2.3 Vacataires cérémonie des vœux du maire

Comme les années précédentes, pour remplacer le personnel et les élus qui organisaient le service lors de la cérémonie des vœux, il est proposé de recruter 4 vacataires majeurs.

Pour pouvoir recruter des vacataires, les 3 conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune
- rémunération attachée à l'acte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés propose,

- De recruter 4 vacataires pour effectuer le service, le jour des vœux du Maire 2026.***
- Que chaque vacataire soit rémunéré sur la base d'un forfait net de 70€ pour 4 heures maximum.***

III. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Tableau de classement des voies communales – Annexe 2

Un document a été remis en séance.

Lors de l'assemblée du 17 octobre 2024, l'assemblée a validé le passage de parcelles communales de domaine privé en domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve :
- **L'actualisation du tableau de classement des voies communales**
- **Le nouveau linéaire représentant un total de 31 541m de voies publiques**

3.2 Rapport assainissement 2024 : RPQS – Annexe 3

Madame VERRIERE présente le dossier.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**
- ✓ **DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération**
- ✓ **DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr**
- ✓ **DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'information des Services publics d'eaux et d'Assainissement)**

3.3 Tableau des indemnités des élus - Annexe 4

Un tableau présente l'état des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du tableau des indemnités des élus.

3.4 Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque - Annexe 5

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant pas aux règles documentaires. Afin de rester attractif et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier.

Il consiste à procéder à l'élimination sur les rayonnages :

- soit d'ouvrages fortement abîmés,
- soit d'ouvrages devenus caducs ou dont la rotation de sortie est devenue trop faible.

S'agissant de bien acquis à partir de dotations communales donc sur des deniers publics, le retrait et la destruction d'ouvrages doivent impérativement s'accompagner d'une délibération autorisant ces opérations.

Il est prévu ainsi de supprimer de la base bibliographique informatisée les ouvrages d'ici le 31 décembre 2025, par l'agent chargé de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise la suppression des documents du fonds de la bibliothèque.

3.5 Rapport annuel du délégataire ADTO-SAO - Annexe 6

Dans le cadre de notre partenariat avec l'ADTO-SAO (assistance départementale pour les territoires de l'Oise – société aménagement de l'Oise), la commune a l'obligation de débattre sur le rapport annuel du délégataire.

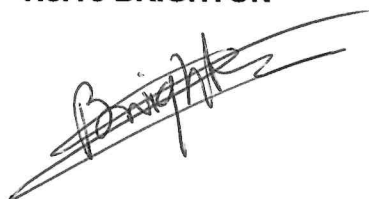
Ce rapport présente les activités de la société durant l'année écoulée et précise éventuellement notre interaction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, reconnaît avoir pris acte du rapport 2024 du délégataire ADTO-SAO.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

**Le secrétaire de séance
Hervé BRIGHTON**



**La présidente de séance
Khristine FOYART**

